

Rapport annuel 2018

Protéger le climat. Promouvoir les PME.



Une année anniversaire record

Cette dixième année fut la plus fructueuse de l'histoire de la Fondation Suisse pour le Climat, car cette dernière a pu accorder 4 millions de francs de subsides à des projets de protection du climat mis sur pied par des PME en Suisse et au Liechtenstein. La Fondation souhaite renforcer son engagement, car les défis posés par la protection du climat sont énormes.

Été sec, fortes précipitations, hausse du nombre de jours de chaleur et hiver pauvre en neige: les scénarios climatiques présentés par l'EPFZ en 2018 sont sans équivoque. Ils montrent avec une grande précision géographique ce qu'implique le changement climatique pour la Suisse: alors qu'en 2060, les maraîchers doivent arroser leurs légumes, de nombreux propriétaires évacuent une fois encore leur cave en raison des précipitations extrêmes.

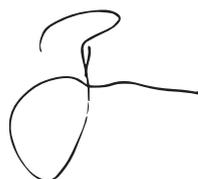
Cependant, ce rapport ne fait pas que revenir sur les dangers qui nous guettent. Il montre également que l'adoption de mesures déterminantes peut permettre d'endiguer le changement climatique. Ainsi, il est possible d'empêcher la survenue de la moitié des changements climatiques possibles en Suisse d'ici la moitié de ce siècle. Mais pour ce faire, il ne suffit pas de modifier notre système énergétique et notre façon de nous déplacer. Nous devons également réduire notre soif de ressources non renouvelables. Si tout le monde vivait comme la population suisse, trois planètes Terre seraient nécessaires pour couvrir nos besoins. Ni la Suisse ni le monde ne sont actuellement sur la bonne voie pour limiter le réchauffement climatique à deux degrés, et encore moins à un degré et demi.

C'est dans ces circonstances que la nouvelle loi sur le CO₂ a été largement débattue au Parlement et a fini par être renvoyée en révision. Cette loi constitue non seulement un pilier important de la stratégie climatique suisse, mais elle est également à la base du financement de la Fondation Suisse pour le Climat. En effet, les 27 entreprises partenaires de la Fondation redistribuent à cette dernière leurs recettes nettes de la taxe d'incitation sur le CO₂. Le montant de cette taxe est défini par la loi. On ne sait pas encore quand sera adoptée cette loi ni quelle orientation elle prendra. Les contrats avec les entreprises partenaires expirent fin 2020 et la Fondation a déjà entamé le processus stratégique « post 2020 ».

La Fondation Suisse pour le Climat continue de promouvoir ses activités et ne cesse de les renforcer encore. Financièrement, elle est solide, notamment aussi parce qu'en 2018 elle profite exceptionnellement de la restitution de fonds issus du programme Bâtiments de la Confédération et des cantons. La Fondation peut donc soutenir de nouveaux projets d'efficacité mis sur pied par des PME en vue de réaliser des économies d'énergie tout en poursuivant son programme de soins aux forêts. En outre, elle accorde beaucoup d'importance aux projets d'innovation: le succès d'un projet innovant peut avoir un impact positif énorme sur le climat. C'est dans ce secteur que le potentiel est le plus important. Nous constatons avec plaisir que nous recevons de plus en plus d'excellentes demandes pour des projets d'innovation. Ces projets contribuent à leur tour à la notoriété de la Fondation, ce qui ne peut que favoriser la hausse du nombre et de la qualité des dépôts de dossiers soumis.

L'année dernière, la Fondation Suisse pour le Climat a été plus présente que jamais dans les médias. Les PME voient le soutien que leur apporte la Fondation comme un « label de qualité » qu'elles brandissent fièrement. Également sur les médias sociaux, où la Fondation est active depuis le printemps 2018, elle s'est rapidement retrouvée au centre de beaucoup d'attention.

L'année écoulée a été couronnée de succès et nous nous en réjouissons, mais nous préférons encore plus regarder de l'avant, vers un avenir que nous façonnons désormais avec nos entreprises partenaires.



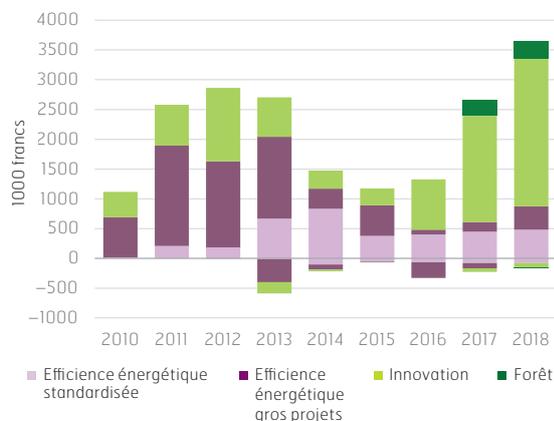
Gabriele Burn
Présidente
du Conseil de fondation



Vincent Eckert
Directeur

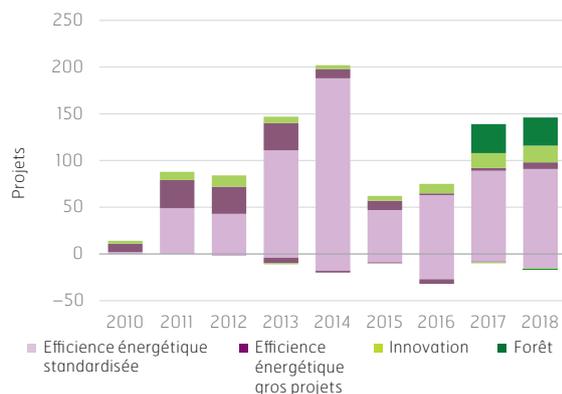
Projets soutenus en 2018

Soutien de projets en milliers de francs



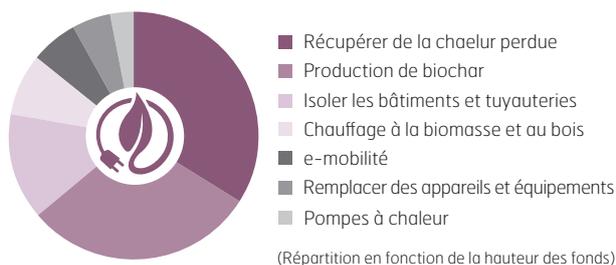
En 2018, la Fondation Suisse pour le Climat a soutenu 145 projets en Suisse et au Liechtenstein pour un montant de 3.65 millions de CHF. Les projets d'innovation représentent la part la plus importante avec 2.49 millions de CHF. Les projets d'efficacité énergétique (en violet clair et foncé) suivent avec 875 000 CHF. Le programme de soins aux forêts, créé en 2017, a bénéficié d'un soutien de 287 000 CHF. Le montant des subsides a augmenté de 37 % par rapport à 2017. Cette hausse est due à l'augmentation des dossiers de demande de bonne qualité.

Nombre de projets soutenus



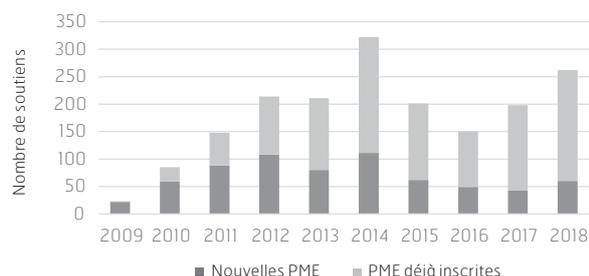
En 2018, le nombre de projets soutenus a encore augmenté par rapport à 2017. Au total, 145 projets individuels ont bénéficié d'un soutien. Parmi ces projets, on trouve 18 projets d'innovation et 98 projets d'efficacité énergétique. À cela s'ajoutent également 29 projets mis sur pied dans le cadre du programme de soins aux forêts. Les projets standardisés liés à l'efficacité énergétique constituent la plus grande partie des projets soutenus et confirment l'efficacité de ce modèle d'aide. Le nombre de projets interrompus ou n'ayant pas abouti en 2018 (en dessous de la ligne 0 dans le graphique) reste au niveau habituel.

Mesures d'efficacité énergétique par type



Il ressort du récapitulatif des subsides accordés en 2018 pour renforcer l'efficacité énergétique au sein de PME qu'un tiers des fonds de soutien ont été alloués à la catégorie « Récupérer de la chaleur perdue ». En parallèle, avec seulement trois projets, 30 % des fonds ont été consacrés à la nouvelle catégorie « Production de biochar ». Il apparaît également qu'avec un total de 29 projets, la catégorie « e-mobilité » gagne en importance.

Soutien de conventions d'objectifs pour l'efficacité énergétique



La Fondation Suisse pour le Climat prend en charge jusqu'à 50 % de la contribution annuelle à l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) et à l'Agence Cleantech Suisse (act) pour les entreprises qui concluent avec une de ces agences une convention d'objectifs volontaire. En 2018, un montant total de CHF 356 000 a été versé aux 262 soutiens annuels. Depuis 2017, les subsides sont à nouveau octroyés pour toute la durée de la convention d'objectifs, comme c'était le cas avant et jusqu'en 2014.

Efficacité



MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : UN HÔTEL RÉDUIT DE PLUS DE MOITIÉ SA CONSOMMATION DE FUEL

L'hôtel Ambiance de Zermatt est la preuve que l'adoption de petites mesures peut permettre d'accomplir beaucoup : l'hôtel a fait remplacer quelque 70 fenêtres, non seulement dans les chambres, mais également dans le restaurant et dans la grande salle. Avant d'effectuer ces travaux, l'hôtelier a sollicité une aide financière auprès de la Fondation Suisse pour le Climat. Après avoir fait une demande en ligne, il s'est vu accorder une aide de près de 4 000 francs suisses. L'argent a été versé une fois la preuve des travaux effectués fournie. En outre, l'hôtel a fait l'objet d'un conseil en énergie complet (voir texte ci-dessous) à l'issue duquel il s'est avéré qu'il devrait installer un nouveau système de chauffage et une installation solaire. Après application des mesures par l'hôtelier, l'établissement a vu ses besoins en fuel diminuer de plus de la moitié.

La Fondation Suisse pour le Climat soutient également d'autres mesures d'efficacité : ainsi, des PME ont appris à mieux utiliser leurs rejets thermiques, ont installé des refroidisseurs ou d'autres appareils plus économes ou ont remplacé leurs véhicules par des véhicules électriques.



LE CONSEIL EN ÉNERGIE PERMET AUX PME DE CONNAÎTRE LEUR POTENTIEL D'ÉCONOMIES

Toutes les PME peuvent économiser de l'énergie, mais elles manquent souvent du savoir-faire ou du temps nécessaire au choix des mesures adéquates. C'est pourquoi l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) et l'Agence Cleantech Suisse (act) développent avec elles des conventions volontaires d'économie d'énergie. Les PME ont ainsi toutes les cartes en main pour mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie efficaces et rentables.

Les entreprises versent une contribution au titre des conseils prodigués par l'AEnEC ou l'act. La Fondation Suisse pour le Climat prend en charge la moitié, au maximum 2 000 francs par an. Le modèle sur lequel repose cette convention d'objectifs volontaire est durable, notamment grâce à un suivi à long terme qui encourage les entreprises à continuer. Les améliorations énergétiques sont intégrées dans le plan stratégique d'investissement.

Innovation et forêts



SOLUTIONS NOVATRICES : DU BOIS AU LIEU DE L'ACIER

Les PME de Suisse et du Liechtenstein se montrent particulièrement innovantes en matière de protection du climat : par exemple, la société dhp technology AG de Zizers a développé une toiture solaire repliable qui a été primée. Elle recouvre des stations d'épuration ou des parkings. Par beau temps, elle se déploie et produit de l'électricité. Par mauvais temps, elle se replie dans un logement qui protège les modules solaires. La toiture solaire repliable a déjà reçu de nombreux prix et dhp technology compte bien l'améliorer encore. Car les toitures repliables reposent encore sur des structures en acier dont la production nécessite beaucoup d'énergie grise. La Fondation Suisse pour le Climat soutient désormais le développement d'une charpente en bois neutre en CO₂.

Cette charpente fait partie des 18 projets d'innovation soutenus par la Fondation en 2018. Parmi les autres projets que la Fondation soutient, on retrouve par exemple un nouveau procédé de revêtement de surfaces qui permet d'économiser un tiers des matériaux habituellement nécessaires ou encore une nouvelle technologie de déshumidification qui requiert 50 % d'électricité en moins.



PROGRAMME DE SOINS AUX FORÊTS : RAJEUNIR LES FORÊTS DIFFICILES D'ACCÈS

Le vieillissement et la dégradation des forêts peuvent faire de ces dernières des sources de CO₂. C'est pourquoi, depuis mi-2017, la Fondation Suisse pour le Climat soutient l'exploitation de forêts isolées dont l'entretien n'est pas rentable. Sont autorisés à présenter une demande les propriétaires forestiers organisés tels que des corporations ou des coopératives. Le programme de soins aux forêts a pris forme sous l'impulsion de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Dans le cadre de sa mise en œuvre, la Fondation Suisse pour le Climat collabore avec ForêtSuisse, la Conférence des Inspecteurs cantonaux des forêts (CIC) et l'OFEV. Grâce à cette collaboration et à une communication ciblée, le programme de soins aux forêts a été mis en route avec succès : 29 projets ont reçu en 2018 un total de 287 000 francs de subsides.

Rapport financier 2018

Bilan	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018
Total de l'actif	6 233 533	7 546 637	10 471 813
Fonds de roulement	5 483 533	5 796 637	6 721 813
Liquidités	5 472 400	5 791 098	6 146 384
Créances	11 133	5 539	575 429
Actif immobilisé (dépôts à terme à la valeur nominale)	750 000	1 750 000	3 750 000
Total du passif	6 233 533	7 546 637	10 471 813
Capitaux étrangers à court terme	2 441 451	3 527 976	4 706 127
Compte de régularisation passif	141 951	321 613	145 365
Provisions pour subsides accordés (non standardisé)	2 084 550	2 756 925	4 055 060
Provisions pour subsides accordés (standardisé)	214 950	234 298	237 175
Provisions pour subsides accordés (programme de soins aux forêts)	0	215 140	268 527
Capitaux étrangers à long terme	0	0	0
Capital de l'organisation	3 792 082	4 018 661	5 765 686
Capital versé	110 000	110 000	110 000
Fonds libres (argent pour subsides futurs)	3 082 082	3 308 661	5 055 686
Capital lié (pour la liquidation de la Fondation à partir de 2020)	600 000	600 000	600 000
Résultat annuel 2 (après allocation aux fonds libres)	0	0	0
Compte de résultat – du 1^{er} janvier au 31 décembre	2016	2017	2018
Revenus de la Fondation	2 806 580	3 141 921	5 890 115
Dons des entreprises partenaires	2 806 580	3 141 921	5 890 115
Dons (autres)	0	0	0
Charges	-1 512 606	-2 925 284	-4 151 489
Charges directes de projets	-1 282 291	-2 674 222	-3 832 743
Soutien de projets (dons)	-923 800	-1 947 625	-2 875 860
Soutien de projets standardisés (dons)	-401 220	-446 209	-482 291
Soutien de conventions d'objectifs volontaires visant l'amélioration de l'efficacité énergétique (dons)	-231 775	-293 519	-355 760
Soutien du programme de soins aux forêts (dons)	0	-259 620	-287 407
Renonciation au soutien de projets	206 390	191 550	75 000
Renonciation au soutien de projets standardisés	68 114	81 201	77 775
Renonciation au soutien du programme de soins aux forêts	0	0	15 800
Charges administratives	-230 315	-251 062	-318 746
Résultat financier	3 968	9 942	8 400
Produit financier	4 209	10 291	8 550
Charge financière	-241	-349	-150
Résultat intermédiaire	1 297 943	2 265 579	1 747 025
Prélèvement / allocation aux fonds libres (subsides futurs)	1 297 943	2 265 579	1 747 025
Résultat annuel	0	0	0
Tableau des flux de fonds	2016	2017	2018
Total des flux de fonds issus des activités opérationnelles	943 315	1 308 756	2 346 886
Résultat annuel avant résultat du fonds	1 293 974	216 637	1 738 626
Diminution / augmentation des créances	-5 575	5 594	-569 890
Diminution / augmentation des passifs de régularisation	29 585	179 662	-176 248
Diminution / augmentation des provisions pour projets	-374 670	906 863	1 354 399
Total des flux de fonds issus des activités d'investissement	-	-1 000 000	-2 000 000
(Dés)investissement en immobilisations financières	-	-1 000 000	-2 000 000
Total des flux de fonds issus des activités de financement	3 968	9 942	8 400
Total de la variation des liquidités	947 283	318 698	355 286
Liquidités au 1 ^{er} janvier	4 525 117	5 472 400	5 791 098
Liquidités au 31 décembre	5 472 400	5 791 098	6 146 384
Total de la variation des liquidités	947 283	318 698	355 286

Indication des principes utilisés pour l'établissement des comptes annuels: les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions de la loi suisse, en particulier avec les articles relatifs à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO en relation avec l'art. 83a CC). Les comptes annuels ont été structurés sur le modèle de la recommandation Swiss GAAP RPC 21.

Événements importants survenus après la date du bilan: aucun événement susceptible d'influencer de manière significative les comptes annuels ou devant être publié ici n'est intervenu entre la date de clôture du bilan et la révision.

Organe de la Fondation Suisse pour le Climat

La Fondation Suisse pour le Climat a été fondée en 2008 en tant que fondation indépendante d'utilité publique. Elle est placée sous la surveillance de la Confédération.

Le Conseil de fondation (état au 31.12.2018)

Présidente

Gabriele Burn, Raiffeisen Suisse

Vice-président

Marc Schmidli, PricewaterhouseCoopers

Membres

Christian Schilz, Banque Vontobel SA
Christoph Butz, Pictet & Cie
Jan Poser, Banque J. Safra Sarasin SA
Martin Kaleja, Allianz Suisse
Olivier Dessauges, Vaudoise Assurances
Rolf Krummenacher, Swiss Re Management Ltd
Thomas Hügli, AXA Winterthur
Ursula Finsterwald, LGT

Direction

Vincent Eckert, Directeur,
Swiss Re Management Ltd

Autorisation de signature

La présidente ou, en son absence, le vice-président conjointement avec un autre membre du Conseil de fondation ou le directeur possèdent l'autorisation de signature. Il existe un droit de signature collectif. Le Conseil de fondation peut arrêter d'autres règles relatives à la signature au titre des activités opérationnelles.

Organe de révision

OBT AG Zurich, Hardturmstrasse 120, 8005 Zurich

Le Conseil consultatif (état au 31.12.2018)

Présidente du Conseil consultatif

Ursula Finsterwald, LGT

Membres

Agnes Neher, Banque J. Safra Sarasin SA
Bruno Aeberhard, Julius Bär
Fritz Dällenbach, Swiss Life
Heike Summer, LIFE Klimastiftung Liechtenstein
Isabel Müller, Allianz Suisse
Luca Weber, PartnerRe
Marco Panarese, Pictet & Cie
Michael Bürer, Man Investments AG
Michael Rossi, SCOR Services Switzerland AG
Martina Mettler, Glarner Kantonalbank
Mikaël Genty, Vaudoise Assurances
Natalie Ernst, Bank Vontobel AG
Nico Kauf, New Re
Sebastian Tomczyk, Raiffeisen Schweiz
Stephan Hirschi, PricewaterhouseCoopers
Terezia Striffler, SAP (Schweiz) AG
Thomas Bodenschatz, AXA XL
Tobias Caluori, Sanitas Krankenversicherung
Vincent Eckert, Swiss Re Management Ltd

Les membres des deux conseils travaillent à titre bénévole.

Concept de la Fondation Suisse pour le Climat : de l'économie pour l'économie et le climat. Sous ce slogan, la Fondation Suisse pour le Climat soutient depuis 2008 des petites et moyennes entreprises (PME) qui souhaitent contribuer à la protection du climat en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. La Fondation est reconnue d'utilité publique et placée sous la surveillance de la Confédération. En qualité d'initiative de droit privé, la Fondation est financée par le remboursement net des taxes d'incitation sur le CO₂ des entreprises partenaires et d'autres dons éventuels. L'objectif consiste à dépenser le capital de la Fondation jusqu' à la dissolution de cette dernière. Evaluation des risques: le Conseil de fondation a procédé, sur la base des résultats d'un audit SCI, à une analyse des risques à l'occasion d'une réunion en date du 22 mai 2018. Les résultats sont intégrés dans les comptes annuels.

Nombre de collaborateurs: la Fondation n'emploie pas directement du personnel. Les ressources en personnel nécessaires sont fournies par Swiss Re en tant qu'entreprise partenaire et la Fondation a par ailleurs le statut d'établissement d'affectation du service civil.

Soutiens: Swiss Re met à disposition les bureaux, l'infrastructure et la direction (V. Eckert, 25 %) à titre gratuit. Les membres du Conseil de fondation et du Conseil consultatif travaillent à titre bénévole. Les entreprises partenaires peuvent mettre d'autres aides à disposition (sans frais) telles que: des locaux de réunions, des services de communication, de traduction, de secrétariat et d'impression. Aucun de ces services n'est comptabilisé.

Impressum

Graphisme / mis en page

Swiss Re Corporate Real Estate & Services
Media Production, Zurich

Photographies

Niklaus Wächter, Reportair (enveloppe)

Nicola Leuenberger pour la Fondation Suisse pour le Climat (Mesures d'économie d'énergie, page 4)

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) (convention d'objectifs, page 4)

dhp technology AG (innovation, page 5)

ForêtSuisse (programme de soins aux forêts, page 5)

Fondation Suisse pour le Climat

Case postale 2832

8022 Zurich

info@klimastiftung.ch

www.fondation-climat.ch

Les partenaires de la Fondation Suisse pour le Climat

Allianz 

 **ALTERNATIVE
BANK**
SCHWEIZ



 **ECA**
Incendie et éléments naturels

 **GVB**
Wir versichern Ihr Gebäude.

 **GVZ** GEBÄUDEVERSICHERUNG
KANTON ZÜRICH

 **Glärner
Kantonalbank**

Julius Bär



 **Liechtensteinische
Landesbank** 1861



new/re

PartnerRe

 **PICTET**
1805

 **pwc**

RAIFFEISEN

ROBECOSAM 
We are Sustainability Investing.

sanitas



 **J. SAFRA SARASIN** 
Nachhaltiges Schweizer Private Banking seit 1841

SCOR
The Art & Science of Risk

 **Swiss Re**

 **SwissLife**

 **vaudoise**

Vontobel

 **VPBANK**